

DELIBERATION
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE
THORIGNE FOUILLARD

SEANCE DU 19 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le lundi dix-neuf avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance non publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation : **Présents :** Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, BOULEAU Jocelyne, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LEJOLIVET Bertrand, LETENDRE Christophe, MAHÉO Aude, MÉTAYER Chrystèle, NOULLEZ Sébastien, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, SIMON Didier, SOUQUET Eric, THÉRAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VALLÉE Priscilla, VAN CAUWELAERT Damien, VILLARET Caroline

Mardi 13 avril 2021

Affichage :

Du mercredi 21 avril
au lundi 21 juin 2021

*Nombre de
Conseillers en
exercice :* 29

Procurations de vote et mandataires : Mme ANDRÉ-SABOURDY Isabelle ayant donné pouvoir à Mme MAHEO Aude, M.BARD Denis ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, Mme PEROT Marlène ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël, M.RAOUL Gérard ayant donné pouvoir à Mme JOUAULT Jaroslava, M.STRULLU Gérard ayant donné pouvoir à M.LEFEUVRE Gaël

M.Jean-Michel LE GUENNEC est nommé secrétaire de séance.

Mme Anaïs GORIN, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 13 avril 2021) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

48-2021 - Vie associative. Renouvellement de la convention de l'association THF 36.

Vu l'avis du bureau du 29 mars 2021,

Vu l'avis de la commission « Vie culturelle et associative, animations locales » du 15 avril 2021,

Considérant que la convention du 22 janvier 2016 est arrivée à échéance,

Considérant que la commune et l'association THF36 souhaitent poursuivre leur partenariat,

Un projet de convention a été établi entre l'association et la commune, qui fixe notamment:

- la mise à disposition de l'association d'un local de 45 m² situé au Bocage pour la pratique de son activité
- une subvention annuelle de 1100 €
- les modalités de partenariat concernant la production de vidéos à hauteur de 10 productions par saison dont 50% à l'initiative ou à la demande de la commune.

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

ID : 035-213503345-20210419-D482021-DE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (29/29 voix), le conseil municipal approuve la convention avec l'association THF36 ci-annexée, conclue pour une durée de trois ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

